Envoyé en préfecture le 04/11/2024

ID: 030-213000904-20241028-CM20241028D1_5-DE

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le 04/11/2024



COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 28 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit octobre à dix sept heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 22 octobre 2024, affichée le 22 octobre 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL
- Céline JOUIN, excusée, a donné procuration à Françoise DAUDÉ

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20241028 05

Dénomination de voie - Complément - Chemin des Ribes

Le maire rappelle au conseil municipal:

- La décision du conseil municipal n° 20221017 11
- La décision du conseil municipal n° 20230403 11
- La décision du conseil municipal n° 20230403 12
- La décision du conseil municipal n° 20230403 13

Le maire donne la parole au 1^{er} adjoint.

Celui-ci informe le conseil municipal qu'une voie n'a pas été dénommée.

Cette voie dessert une construction.

Le maire propose au conseil municipal:

- d'attribuer un nom à cette voie.
 - d'attribuer le nom suivant à cette voie : Chemin des Ribes.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et de l'adjoint, après avoir délibéré et procédé au vote:

- Approuve la proposition ci-avant exposée.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus. Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

